Je soussigné huissier de l'Academie Royale
de chirurgie reconnois avoir receu
de Monsieur Houbert Thresorier
La somme de Deux cent livres tant pour
Depenses faites que pour mes peines et
soins pour les jours des seances de l'Academie
pendant L'année mil sept cent cinquante
six. Dont quittance a paris ce vingt
Janvier 1757. conformement a la
Deliberation du vingt Janvier 1752 —

Jn francois

Bon pour 200

treize Cotte Lb.

~~N.M. Cotte Lxb.~~

IV 1094

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C..... N.....

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 46 n°3